

**Rapport N° 152**  
**Complexe scolaire et sportif du Reposoir**

Demande d'un crédit de CHF 6'320'000.- pour l'étude du projet recommandé par le jury de concours

Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour l'étude des dessertes publiques

Demande d'un crédit de CHF 25'000.- pour un concours concernant l'intégration d'une œuvre d'art

---

Nyon, le 26 mars 2014.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, chargée de l'étude du préavis No 152, complexe scolaire et sportif du Reposoir s'est réunie à 3 reprises :

1<sup>ère</sup> séance, mardi 18 février, pour étudier la demande de crédit de Fr. 6'320'000.-- pour l'école et les complexes sportifs. Etaient présents pour la Municipalité :

Mme la Municipale Stéphanie Schmutz, MM. Michel Piguet, chef du service des Affaires sociales et Christophe Huybrechts, Chef du service des Sports.

M. le Municipal Claude Uldry et M. Patrik Troesch, chef du service Architecture et bâtiments.

Pour la Commission : Mmes Bernadette Nelissen et Josette Gaille (présidente et rapporteur), MM. Bernhard Willi, Christian Udasse, Giovanni Alessandro, Claude Farine, Alexandre Demetriades et Patrick Buchs.

2<sup>ème</sup> séance, mardi 18 mars, pour étudier les demandes de crédits de Fr. 50'000.-- pour l'étude des dessertes publiques et pour la demande de Fr. 25'000.-- pour un concours de l'intégration d'une œuvre d'art.

Etaient présents : M. le Municipal Olivier Mayor, Mme Monique Voelin, chef de service de la Culture et M. François Menthonnex, chef de service Travaux et environnement.

Mme Danièle Schwerzmann remplace M. Claude Farine, tous les autres commissaires sont présents.

M. Yvan Cornu, président de la COFIN est venu rapporter sur les échanges de la COFIN suite à la demande de la Commission pour un rapport concernant le gros investissement prévu.

3<sup>ème</sup> séance, mardi 25 mars pour l'étude de l'ensemble du rapport.

Etaient présents : M. le Municipal Claude Uldry, MM. Patrick Buchs, Claude Farine, Giovanni Alessandro, Bernhard Willi, Alexandre Demetriades et Mme Josette Gaille, présidente et rapporteur. Mme Bernadette Nelissen, excusée.

La Commission remercie les municipaux et leurs chefs de services pour toutes les explications et réponses aux nombreuses questions.

**GENERALITES**

Le plan de quartier est très contraignant, d'où 3 bâtiments, l'école, la piscine et les salles de sport dans des bâtiments différents.

## **BATIMENT SCOLAIRE**

- 1) 24 classes pour 450 élèves, niveaux enfantine et primaire  
Classes enfantines au rez-de-chaussée pour que les enfants puissent bénéficier du parc. Les classes primaires sont réparties sur les 2 étages de l'immeuble.
- 2) UAPE de 80 places en bout de bâtiment, rez-de-chaussée
- 3) Restaurant scolaire au rez sera affecté à l'ensemble du complexe.

Chacun de ces 3 modules sont séparés et ont une entrée individuelle.

## **INSTALLATIONS SPORTIVES**

Un spécialiste du sport a été consulté et les utilisateurs seront également invités à s'exprimer. Le Service des Sports de la Ville de Nyon a été partie prenante dans l'élaboration du projet.

### **Piscine**

Piscine de 25 mètres avec 8 lignes, ouverte au public. Des vestiaires séparés permettront au public d'utiliser partiellement la piscine durant les heures scolaires. La piscine du Rocher sera réservée exclusivement aux écoles.

Une piscine de 50 mètres n'entre pas dans le plan de quartier.

### **Salle omnisports triple**

3 salles l'une à côté de l'autre avec séparations amovibles. Gradins pour environ 700 spectateurs. La hauteur a été prévue en fonction des différents sports comme le volley ou le twirling.

La piscine, le bâtiment scolaire et la salle omnisports seront reliés par les sous-sols.

La commission demande que les équipements sportifs soient utilisables durant les vacances scolaires.

## **PARKINGS**

Les voitures ne seront pas admises dans l'enceinte sportive. Aucun parking n'est prévu en sous-sol. Actuellement, 70 places peuvent être aménagées. Les voitures pourront se parquer le long du chemin de Pré-Cosy, à la Gravette et au parking Migros.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit comme bâtiment standard « Minergie Eco ». Or le concept Minergie pour être complètement efficient doit être en vase clos et, donc, les fenêtres et les portes doivent être fermées la plupart du temps. Ce qui ne convient pas à une école où des enfants vont et viennent, d'autant plus qu'elle donnera sur un parc. Il y a possibilité de faire construire d'autres labels écologiques que Minergie, comme par exemple le DGNB ( Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen), qui prend mieux en compte tous les aspects du développement durable et non uniquement l'efficacité énergétique. A noter que des bâtiments certifiés DGNB ont déjà été construits en Suisse Allemande.

La construction Minergie Eco ne doit pas être un but en soi, d'où la demande d'être également ouvert pour un label comme DGNB. Cette suggestion pourrait être transmise aux architectes concernés.

**Chauffage** : pas de chauffage à distance de prévu.

## **BASSIN DE RÉTENTION**

Il y a quelques soucis concernant le bassin de rétention à proximité d'une école enfantine. En général, ces bassins restent secs, mais si la volonté est qu'il y ait de l'eau, il faudrait prévoir une protection. Les bassins de rétention font partie du plan directeur des canalisations.

Le terrain regorge d'eau et des travaux ont été entrepris. Les coûts sont inclus dans celui de la construction.

## **Questions**

Selon Monsieur le Municipal, il est difficile aujourd'hui de donner des prix séparés pour chaque bâtiment. Il faut attendre la fin de l'étude. Toutefois, le préavis 89 « concours pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir » mentionnait quelques chiffres inférieurs à l'estimation actuelle.

- Est-il possible de prévoir ces travaux en plusieurs étapes ?  
Non, il s'agit d'un tout et le morceler coûterait beaucoup plus cher.
- Est-ce que ce projet n'est pas surdimensionné ?  
Le préavis 89 répond à cette question puisqu'il est prévu 25000 habitants en 2020 et 28000 habitants en 2030, soit 750 nouveaux élèves en 2020 et 1000 en 2030.
- Est-ce que des WC publics sont prévus dans le parc ?  
Il n'y a pas de WC publics prévus, mais une étude sera faite pour en installer un.
- Collèges existants, vétustes ?  
Selon le préavis 89, il y a lieu de prévoir une remise à niveau, en particulier les enveloppes thermiques et les installations techniques dans 6 écoles, 3 salles de gymnastique et la piscine couverte du Rocher. Coût estimé à 28 millions (page 2, « problématique », 3<sup>ème</sup> paragraphe).

**Demande d'un crédit de CHF 50'000,--** pour l'étude des dessertes publiques.

L'étude de l'ensemble du fonctionnement a déjà été faite en partie. Il est nécessaire d'arriver à l'étape définitive pour cet accès et ce pour le printemps 2015, date où les premiers habitants de la Petite Prairie arriveront. Avec les partenaires privés, la circulation des piétons et des vélos a pu être définie. L'étude portera sur :

- 1- Route Blanche : comment traverser cette grande artère, compte tenu du nombre de véhicules qui passent ? Faut-il installer des feux, un pont ou un souterrain ?
- 2- Projet d'aménagement du chemin Pré-Cossy pour permettre l'accès au quartier, mais également l'accès sécurisé des futurs élèves.
- 3- Finalisation des chemins piétonniers et vélos sur l'ensemble du quartier.
- 4- Prévoir 70 places parc pour les voitures.

Lors de l'étude des préavis No 87 et 142 concernant le Plan de quartier Petite Prairie 2 et la route de desserte centrale–chemin Falconnier, il y a déjà une étude de mobilité du chemin Pré-Cossy, selon préavis 52-2003. De ce fait il est surprenant qu'une nouvelle étude de mobilité soit demandée pour coordonner l'ensemble du plan de quartier.

**Demande d'un crédit de CHF 25'000.- :**

Concours concernant l'intégration d'une oeuvre d'art.

Sur ce lieu, ce ne sera pas juste un achat d'une oeuvre et sa pose, mais il s'agit d'une intégration d'éléments architecturaux et matériaux existants. C'est la raison pour laquelle ce préavis est déposé en même temps que la demande pour l'étude du complexe scolaire et sportif.

Un concours serait organisé sur invitation de 5 artistes de la région qui seront défrayés.

Les Fr. 25'000,-- demandés se décomposent comme suit :

- Fr. 15'000,-- , soit Fr. 3'000,-- pour chacun des 5 artistes du concours
- Fr. 5'000,-- , pour le rapport du jury et défraiement de ses membres
- Fr. 5'000,-- , pour l'organisation générale du concours et exposition des projets

Le cahier des charges précisera non seulement avec quels matériaux on peut travailler mais également le montant maximum alloué. Il y aura également une réserve précisant que si le complexe n'est pas réalisé ou que partiellement réalisé, aucune indemnité ne peut être demandée.

Les Fr. 25'000,-- du concours sont financés par ce préavis et l'achat, dont le montant doit encore être précisé, sera prélevé sur le budget de fonctionnement.

Les travaux auront lieu sur plusieurs années. Le budget de fonctionnement non utilisé dans l'année est normalement perdu, mais on peut imaginer de provisionner un montant. La Commission espère que la ligne budgétaire d'une année ne sera pas entièrement dévolue à cette oeuvre, ceci pour permettre l'achat d'oeuvres et l'aide aux jeunes artistes de la région.

Plusieurs membres de la Commission demandent pourquoi ne pas confier ce travail à des jeunes nyonnais qui pourraient faire preuve de beaucoup d'imagination ? Selon Monsieur le Municipal, le service de la Culture a déjà fait appel à des jeunes du gymnase, mais, pour ce projet, il faut un travail de professionnels. Quant au concours « fermé » prévu, il semblerait qu'un concours « ouvert » serait plus intéressant pour les artistes, notamment du point de vue financier.

### **Aqueduc**

Si on se réfère au plan de quartier « Petite Prairie » et au préavis de l'archéologie cantonale, l'aqueduc traverse la parcelle selon les sondages de 1995.

Dans le cadre des travaux prévus, il y aura des fouilles et, en fonction de ce qui est trouvé, le canton pourrait demander la mise en valeur d'une partie de cet aqueduc. Le canton ne peut en aucun cas demander le déplacement des bâtiments.

Les fouilles sont prévues dans le préavis mais si la mise en valeur est demandée, elle sera payée selon une clé de répartition entre le canton et la commune de Nyon.

### **Financement**

Estimation du coût total des travaux : 69 millions, y compris les CHF 6'320'000,-- représentant les frais pour l'étude du projet. La Commission décide de demander à la Commission des finances un rapport portant sur l'augmentation de la dette, les points d'impôts affectés qui seraient prévus sur combien d'années.

Les membres de la Commission remercient la COFIN d'avoir accepté d'étudier l'impact que pourrait avoir un investissement de près de 70 millions et remercie M. Yvan Cornu d'être venu auprès de la Commission pour des explications précises et compréhensibles et pour les avoir mises par écrit, selon pièce annexée au présent rapport.

Il faut encore relever que, lors de la séance de la COFIN, le chef du service des Bâtiments a précisé que le montant demandé de 69 millions pouvait varier entre 10 et 20 % en plus ou en moins, ce qui pourrait porter la réalisation à 80 millions. Ce n'est pas acceptable et, de ce fait, la Commission demande que les coûts soient maîtrisés et surveillés.

**Pour mémoire, les taxes compensatoires du plan de quartier seront à disposition pour les équipements publics, et le crédit de réalisation doit en tenir compte.**

### **Maîtrise des coûts : un contrat EG ?**

Aujourd'hui nous n'avons pas encore de chiffres précis sur le coût de cette école et cela fera partie de ce que doit étudier le service Architecture et Bâtiments. La commission demande que la possibilité de faire un appel d'offre type EG (Entreprise Générale) soit sérieusement étudié.

Un contrat d'entreprise générale permettrait de mieux maîtriser les coûts que par corps d'Etat séparés qui engendrent beaucoup de soumissions et de mandataires. Dans le cadre d'une entreprise générale, il n'y a qu'un seul et unique interlocuteur (l'entreprise générale) et ces contrats permettent, à partir d'un cahier des charges précis que les études devraient fournir, de s'engager sur un respect des coûts et des délais.

Il serait possible d'imaginer un contrat d'entreprise général global et forfaitaire, basé sur un cahier des charges précis, fait par le service architecture & bâtiments en collaboration avec les futurs utilisateurs (enseignants, clubs sportifs, etc).

Les critères d'adjudications pourraient être non seulement le prix, mais également les délais, l'efficacité énergétique du complexe, etc.

Par conséquent, dans le souci d'une maîtrise des coûts et des délais, il serait judicieux pour la commission, vu la taille conséquente du projet, de faire un appel d'offre de contrat d'entreprise générale global et forfaitaire.

## **CONCLUSIONS**

La Commission unanime est convaincue que la construction de l'école et du complexe sportif est une nécessité vu le développement de la ville dans ce quartier.

### **Bâtiments scolaires et sportifs**

Avant les plans définitifs, la Commission souhaite que les futurs utilisateurs soient consultés, comme les instituteurs, le Cercle des Nageurs et les sociétés sportives.

La Commission demande qu'en cas de modifications demandées par les utilisateurs, elles soient connues en cours de projet, dès les plans terminés et avant leur envoi pour les soumissions. Il s'agit d'un travail de communication qui est très important. Il y a lieu également de tenir au courant la population qui, en définitive, paiera ces travaux par leurs impôts.

### **Dessertes et œuvre d'art**

Il semblait à la Commission prématuré d'accorder ces crédits avant l'acceptation par le Conseil de l'ensemble des constructions. Après avoir entendu le Municipal et le Chef de service, la Commission a été unanime pour que ces études interviennent en même temps que l'étude du projet de l'ensemble du complexe.

### **Aqueduc**

Même si le canton ne le juge pas utile, la Commission trouverait intéressant la mise en valeur de tout ou partie de cet aqueduc, surtout dans le cadre d'une école.

### **Financement**

La Commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de confier ce complexe à une entreprise générale en mettant en concurrence plusieurs entreprises pour obtenir une garantie quant au montant total de la construction.

Elle remercie la COFIN pour son étude et son rapport.

La Commission tient à préciser qu'elle fait entièrement confiance au Municipal et au chef de service Architecture et bâtiments pour que le chiffre de 69 millions ne soit pas dépassé.

Pour l'instant, la Ville de Nyon n'a pas l'argent pour cette construction et la Commission attend de la Municipalité qu'elle fasse part très rapidement au Conseil de sa vision pour le financement de cet ouvrage.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 152 concernant le « Complexe scolaire et sportif du Reposoir »  
Demande d'un crédit de CHF 6'320'000.- pour l'étude du projet recommandé par le jury de concours - Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour l'étude des dessertes publiques - Demande d'un crédit de CHF 25'000.- pour un concours concernant l'intégration d'une œuvre d'art,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'octroyer un crédit de CHF 6'320'000.- pour l'étude du projet recommandé par le jury de concours ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en cinq ans ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 50'000.- pour l'étude des dessertes publiques ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en cinq ans ;
5. d'octroyer un crédit de CHF 25'000.- pour un concours concernant l'intégration d'une œuvre d'art ;
6. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en cinq ans.

La Commission :

Mmes Bernadette Nelissen et Josette Gaille (présidente-rapporteur)

MM. Bernhard Willi, Giovanni Alessandro, Claude Farine, Alexandre Demetriades,

Patrick Buchs, Christian Udasse

Annexe : rapport de la COFIN

# **Avis de la commission des finances (Cofin) en annexe du rapport de la commission ad hoc qui a traité le préavis 152 « Crédit d'étude pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir ».**

## **Préambule**

La commission ad hoc étudiant le préavis 152 a demandé à la commission des finances (Cofin) d'étudier l'aspect financier du projet, et en particulier

- 1) le montant à prévoir, considérant que la somme de 69 mios est une estimation
- 2) l'augmentation de la dette liée à ce projet
- 3) l'éventuelle augmentation de l'impôt (affecté ou non)

La Cofin a pris acte que le complexe scolaire et sportif du Reposoir ne représente pas seulement la construction de 24 salles de classe, mais celle d'un vrai complexe multifonctionnel avec une piscine couverte, une salle omnisport, un restaurant scolaire et une UAPE. Selon la commission ad hoc, le complexe forme un tout ne pouvant pas être construit par étapes à cause notamment des infrastructures des sous-sols. La Cofin propose cependant que le conseil communal soit informé sur le coût de chaque infrastructure (école, UAPE, réfectoire, salles omnisport et piscine) pour pouvoir comparer le projet à l'étude avec d'autres réalisations similaires. L'objectif est que le site soit opérationnel à la rentrée d'août 2017.

La Cofin a par ailleurs pris note que le crédit d'étude de 6'320'000.- frs est inclus dans le futur crédit de réalisation.

## **Discussion**

### **1) Montant à prévoir pour le projet du Reposoir :**

La Cofin a été surprise d'apprendre qu'à ce stade du projet, la cible de 69 mios pourrait encore varier de plus ou moins 20%, selon les normes SIA (Société des Ingénieurs et Architectes). Cela nous amène à une fourchette très large (55 à 83 mios) qui rend les projections financières difficiles. Dans une première étude, l'investissement était prévu entre 46 et 54 mios (chiffres du préavis 89 de janvier 2013, *Planification scolaire et parascolaire*).

La Cofin se permet donc de mentionner que cette fourchette est à son sens trop large et qu'il faut absolument mettre en place, pour la suite du projet, des mesures qui permettent un contrôle des coûts beaucoup plus précis pour garantir le respect de la cible. Vu l'incertitude financière encore présente de par le fait que l'étude n'est pas encore réalisée, il conviendra de porter une attention particulière aux spécifications du projet en regard de son montant exceptionnellement élevé.<sup>1</sup>

En conséquence, la suite de ce rapport se basera sur une estimation d'investissement de 70 mios.

### **2) Augmentation de la dette :**

En ce qui concerne l'augmentation de la dette, on traitera la question en deux points :

#### **2a) plan d'investissement « global » :**

La Cofin remercie la commission ad hoc de la solliciter, mais constate que le conseil communal, en acceptant la planification scolaire (préavis 89), a validé des investissements supérieurs à 100 mios pour les constructions et les rénovations.

---

<sup>1</sup> Le tableau à la page 9 du préavis 152 liste les éléments (CFC 2, 3 et 4) qui ont fait l'objet d'une première estimation du bureau Regtec, et ceux (y compris CFC 1, 5 et 9) intégrés dans l'évaluation de Quartal effectuée sur le projet lauréat.

Le conseil communal a par ailleurs accepté plusieurs investissements tels que le CERV (centre d'exploitation de routes et voirie), éco-points, transports publics, routes, achats de parcelles, usine à gaz, etc. Les crédits votés non engagés se montent déjà à environ 48,5 mios.

Dans un passé récent, les investissements nets réalisés ne représentaient environ que 50% du plan budgété, soit des montants qui s'élevaient autour de 15 mios par année. Les raisons souvent évoquées par la Municipalité étaient le manque de ressources humaines et les retards suite à des oppositions. Cependant, de l'avis de la Cofin, il est à prévoir que la situation sur les cinq prochaines années va changer, du fait de l'acceptation des éléments susmentionnés. Selon le Municipal des finances, l'objectif de la Municipalité est d'atteindre les 35 mios de dépenses nettes d'investissement par an.

Tenant compte de cette prévision, il s'agit d'assurer l'équilibre financier de la commune dès 2015.

### 2b) Projection de financement :

Partant d'un investissement annuel de	35 mios
Par l'autofinancement (basé sur la moyenne de 2008 à 2012)	- <u>15 mios</u>
<b>SOLDE À FINANCER ANNUELLEMENT PENDANT 5 ANS</b>	<b>20 mios</b>

Sur cette base, on constate que même une augmentation d'impôts ne permettra pas d'éviter l'emprunt. Il faudra donc déterminer quel niveau d'emprunt est jugé acceptable.

Si la commune devait emprunter 70 mios (investissement entièrement financé par l'emprunt) pour le Reposoir à un taux d'intérêt théorique de 3%, ce n'est pas moins de 2'100'000 frs par année que le contribuable verserait à la banque.

Vu sous cet angle, il s'agirait d'éviter de devoir contracter des dettes pour payer les intérêts des précédentes. Cependant, on peut aussi tenir compte du fait que les indicateurs sur le taux d'endettement et sur la part des charges d'intérêts de Nyon sont globalement positifs. Il serait donc imaginable d'augmenter notre dette, qui est actuellement de 136,8 mios, sachant que le plafond d'endettement de Nyon pour la législature est fixé à 225 mios.

### 3) Augmentation éventuelle de l'impôt :

Il est à constater que le point d'impôt affecté n'est pas très populaire dans le Canton. En consultant le tableau des taux d'imposition des 318 communes vaudoises, on observe que seules sept d'entre elles ont actuellement recours à ce mode de financement. Dans le passé, Nyon a déjà procédé de cette manière pour le centre sportif du Rocher avec une augmentation, limitée dans le temps, de 5 points d'impôt affecté.

Pour rappel, la Municipalité dans son préavis sur le budget 2013 mettait en exergue le faible taux d'imposition de la Ville de Nyon en comparaison avec les villes-centres du canton de taille comparable : Morges 68.5<sup>2</sup> ; Pully 63.0 ; Vevey 73.0 ; **Nyon 61.0** ; Renens 78.5 ; Montreux 66.0 ; Yverdon-les-Bains 76.5.

Sur la base des simulations fournies par le service des finances, la Cofin a calculé un mécanisme de remboursement sur 15 ans pour un prêt de 70 mios à un taux d'intérêt de 3%. Selon ce scénario, l'annuité (intérêts + amortissements financiers) se monterait à 5'863'661 frs. L'investissement serait financièrement amorti après 15 ans.

---

<sup>2</sup> Taux mis à jour selon le tableau des impôts communaux 2014



### Simulation pour couvrir une annuité de 5,8 mios:

Valeur du point d'impôt par habitant : 56,99

Nombre d'habitants : 20'000

Calcul :  $(5,8 \text{ mios} / 56,99) / 20'000 = \sim 5,1 \text{ points affectés}$ , qui permettraient donc de financer l'annuité calculée ci-dessus, pour autant que les chiffres restent tels que la projection les estime (démographie et revenus notamment).

A cela s'ajoute les charges de fonctionnement, en particulier les frais d'entretien et coûts d'exploitation évalués par le service des finances à 2,9%, soit environ 2 mios par an, qui devront être couverts par le budget de fonctionnement, sachant que de nouvelles recettes sont à prévoir par l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier de la Petite Prairie.

En effet, selon le service cantonal des communes et du logement, un point d'impôt affecté doit être particulièrement spécifique à un investissement déterminé. Dès lors, il serait probablement difficile d'affecter cet impôt aux frais d'exploitation et de fonctionnement du complexe scolaire.

## **Conclusions**

A ce stade, la Cofin ne fait que répondre aux questions de la commission ad hoc. Cet avis financier et le rapport de la commission permettront au conseil communal de discuter les points soulevés en lien avec le crédit d'étude, le futur crédit de réalisation et le financement de ce projet.

La Municipalité devra ensuite proposer des solutions pour le financement de ces investissements. La Cofin sera également saisie pour étudier le prochain arrêté d'imposition avant que le conseil communal ne se prononce.

Nyon, le 25 mars 2014

### **Informations complémentaires :**

La Cofin s'est réunie le jeudi 20 février 2014 à la salle de conférence 2 de la Ferme du Manoir, pour discuter des points ci-dessus.

Les membres suivants étaient présents : Mmes Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen et MM. Luciano De Garini, Pierre Girard, Jacques Pittet, David Saugy et Yvan Cornu (président-rapporteur).

Excusés : Jean-Marie Frachebourg, Laurent Miéville, David Lugeon, Philippe-Jean Perret.

A la demande de la commission, MM. Claude Uldry, Municipal des finances et Sebastien Chenuz, chef du service des finances, ont également participé à la séance. Nous les remercions pour les documents qu'ils nous ont remis et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions de la commission.

Afin de mieux définir les demandes et les besoins des membres de la commission ad hoc, le président-rapporteur leur a présenté les scénarios discutés par la Cofin, de vive voix lors de leur deuxième séance du 18 mars 2014.

Le retour de la commission a permis de rédiger le présent avis de la Cofin qui résume les points principaux (financement, emprunt, dette, impôt) sans entrer dans le détail de diverses options techniques.